

Convocation le :
24 août 2017

Affichage le :
24 août 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En EXERCICE
15

PRESENTS
14

VOTANTS
15



Département de la Manche
Commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL

De SAINT GEORGES MONTCOCQ

Jeudi 7 Septembre 2017

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ

Secrétaire de séance : A.TALVAST,

Conseillers Présents : P.MAUDUIT, G.DUCHEMIN, I.LE BAS, C.LEGOURD'HIER, D. REY-DORENE, N.BEUVE, A.LEBOURGEOIS, C.STCHEPINSKY, L. BIDOT, N.LARSONNEUR, S. DAMOVILLES.S. LEGROS

Conseiller(s) absent(s) avec pouvoir : P. HENNEQUIN avec pouvoir à Jean-Yves LAURENCE

Conseiller(s) absent(s) : néant

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ peut délibérer.

APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 30 Juin 2017

1. Convention pour le passage de la balayeuse délibération N°21-2017
2. Rentrée scolaire 2017-2018
3. Ressources Humaines délibération N°22-2017 délibération N°23-2017 délibération N°24-2017 délibération N°25-2017 délibération N°26-2017 délibération N°27-2017
4. Compte rendu de la commission « bâtiments » du 10 Aout 2017 délibération N°28-2017
5. Marché public pour l'abribus délibération N°29-2017
6. Instauration d'une redevance d'occupation délibération N°30-2017
7. Modification des horaires d'ouverture de la Mairie délibération N°31-2017
8. Approbation de la modification des statuts du SDEM 50 et extension de périmètre délibération N°32-2017
9. Questions diverses

1 - Convention pour le passage de la balayeuse

La ville de Saint-Lô entretient ses voiries et caniveaux avec le passage régulier d'une balayeuse et s'arrête à la limite de notre commune.

Nous avons demandé pour que celle-ci poursuive son chemin jusqu'au giratoire situé sur la D974. La distance parcourue représentant environ un kilomètre.

Le coût horaire avec chauffeur est de 75€.

Le temps de trajet sur la commune serait de 20 minutes.

Après étude, avec une fréquence de passage mensuel, le coût annuel de la prestation serait de 300 € TTC avec une variation de plus ou moins 10% après calcul des frais réels.

Aussi, il est possible de signer une convention qui permettrait de mettre en place ce service entre la ville de Saint-Lô et la commune de St Georges Montcocq.

- délibération N° 21-2017

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention entre la Ville de Saint-Lô et la commune de Saint-Georges-Montcocq pour le passage de la balayeuse sur la D974.

2- Rentrée scolaire 2017-2018

La rentrée a eu lieu le Lundi 4 Septembre avec un effectif de 113 enfants répartis par classe comme suit :

- TPS PS MS Mme OSMOND : 25 élèves
- GS CP Mme SEGOVIA : 23 élèves
- CP CE1 Mme MERDRIGNAC : 23 élèves
- CE2 Mme JARRY et Mme DESCHAMPS : 20 élèves
- CM1 CM2 Mme HAMELIN et Mme DESCHAMPS : 22 élèves

Nous accueillons donc deux nouveaux professeurs des écoles Mme MERDRIGNAC (CP CE1) et Mme DESCHAMPS qui complète le temps partiel de Mme JARRY et le temps de direction de Mme HAMELIN.

Une réunion de comité de pilotage PEDT s'est tenue le Mardi 29 Aout afin de décider de l'organisation des TAP. Nous avons décidé de supprimer les TAP « maternelle ». Les enfants seront tout de même répartis en 3 groupes avec des animations légères (fin de journée)

La réunion annuelle de rentrée scolaire rassemblant les parents d'élèves, l'équipe enseignante, les salariés des écoles, les élus ainsi que les Maires du Mesnil-Rouxelin et Rampan aura lieu le jeudi 14 septembre à 20h00. Elle sera suivie des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'APE dès 21H00

A. **Les contrats de Samantha ANNE et Mégane ESNOUF** se terminaient le 21 et 31 août 2017.

La nouvelle réforme des contrats aidés nous a permis de renouveler leurs contrats en CDD sur une base de 24h, pendant 18 mois supplémentaires pour Samantha et 24 mois pour Mégane, tout en conservant les avantages financiers qui sont de 75% de remboursement de leur salaire.

MEGANE :

Mégane est actuellement en congé maternité jusqu'au 5 Octobre 2017 et en congés payés jusqu'au 22 octobre. A son retour elle travaillera, en période scolaire, 60% de son temps de travail en mairie et 40% à l'école sur les TAP, surveillance de la cour maternelle et aide aux devoirs. En périodes de vacances scolaires, elle travaillera uniquement en mairie. Mégane assurera notamment la fonction d'accueil aux périodes d'ouverture au public.

SAMANTHA :

Samantha assure les mêmes missions que l'année dernière.

Elle s'occupe des TAP pour les primaires, de la surveillance de la cour maternelle, de la garderie du soir et fait aussi le ménage des classes primaires et maternelles.

- délibération N° 22-2017 et N°23-2017

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les renouvellements de contrats en CDD de droit privé des deux agents.

B . Eloïse LEBLONDEL

Eloïse est embauchée depuis 2010. Nous lui avons reconduit à plusieurs reprises des CDD. Je propose de l'embaucher en CDI de droit privé à raison de 15h15 hebdomadaire en temps annualisé sur la base d'une rémunération au SMIC.

- délibération N° 24-2017

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat d'embauche en CDI de cet agent.

C. Maëva OCRISSE

Afin de suppléer l'année dernière à l'absence pour congé de maternité de Céline LEROSIER, nous avons embauché Maëva OCRISSE pour assurer le poste d'agent technique sur la cantine uniquement : préparation des repas, service et entretien des locaux de la cantine. Les heures de ménage de la maternelle étant réalisées par Samantha et Eloïse

Mme Céline LEROSIER ayant pris un congé parental de 6 mois du 1^{er} septembre 2017 au 28 Février 2018, pour une reprise prévue le jeudi 1^{er} Mars 2018, nous avons besoin de reprendre une personne en CDD.

Le conseil a donc délibéré pour l'embauche de Maëva en CDD de 6 mois à raison de 18H30 hebdomadaire uniquement sur les semaines scolaires et sur la base d'une rémunération au SMIC.

- délibération N° 25-2017

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat à durée déterminée de 6 mois.

D. Sophie REDONNET

Suite à sa demande de mutation externe, Maryline quittera la Mairie le 30 septembre prochain.
Afin de former une remplaçante sur ce poste de secrétariat, nous avons recruté Sophie REDONNET, qui a commencé le 7 Juillet sur un contrat de 3 mois sur la base de 35 heures, via le service de remplacement mission temporaire du Centre de Gestion.

Sophie assurera la fonction de secrétaire de Mairie, aussi il est proposé une embauche au grade d'adjoint Administratif Territorial 1^{ère} classe, de l'échelle C3, à l'échelon 4, indice brut 422, indice majoré 375 à raison d'un temps plein 35h00/35h00, sans ancienneté.
Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial.

- délibération N° 26-2017

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, renouveler le contrat auprès du service de mission temporaire du Centre de Gestion pendant la vacance d'emploi de deux mois et procéder à l'embauche de l'agent.

E. Fabrice JAMOTS

Fabrice exercera cette année la fonction d'animateur sportif pendant les heures de TAP, à raison de 3h30 par semaine ; car les TAP des classes maternelles ont été supprimés les après-midis.
Il est donc nécessaire de modifier la convention de mise à disposition de Fabrice avec l'association « sports et loisirs ASL » dans les termes suivants :
Une mise à disposition du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018 à raison de 122h30 annuelles au taux horaire de 25€.
Soit un coût global de 3062.50€

- délibération N° 27-2017

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la nouvelle convention de mise à disposition de l'agent.

4- Compte rendu de la commission « bâtiments » du 10 Aout 2017

Suite à la commission « bâtiments » du 27 Juillet 2017, les entreprises suivantes ont été retenues :

Pour la sécurisation des écoles :

Entreprise	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
BINDER Laurent :	11814.86€	2362.97€	14177.83€
LECARDONNEL :	2375.00€	475.00€	2850.00€

L'accessibilité :

Entreprise	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
LECARDONNEL :	3060.00€	612.00€	3672.00€
MARIE PEINTURE :	3464.56€	692.91€	4157.47€

Il est donc demandé de valider ces devis pour un montant total de 24 857.30 € TTC sachant qu'il y a 4142.88 € sous forme de TVA.

- délibération N° 28-2017-

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer ces devis et engager les travaux.

5- Marché public pour l'abribus

Il devient indispensable pour les usagers de transports en commun de pouvoir s'abriter en attendant l'arrivée du bus. Un marché public est nécessaire pour définir les prestations de mise à disposition d'un abribus. Il serait implanté avenue du Cotentin, à l'emplacement de l'actuel arrêt, devant la mairie. Il pourrait accueillir de 12 à 15 personnes et serait fermé sur les cotés et équipé d'un éclairage.

Ce mobilier pourra servir de support publicitaire en applications des lois et décrets régissant la publicité sur le domaine public. Le marché est basé sur le principe que les recettes publicitaires obtenues par le titulaire pour l'exploitation des faces publicitaires de l'abribus compenseront les dépenses relatives aux prestations demandées ainsi que sa rémunération.

La commune devra donc prendre à sa charge l'arrivée des branchements électriques au pied de l'abribus ainsi que la réfection de voirie et d'enrobé si nécessaire. Les consommations électriques seront également supportées par la commune.

- délibération N° 29-2017-

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour passer ce marché public en procédure adaptée, et signer les documents afférents.

6- Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public RODP

La commune souhaite instaurer une redevance d'occupation du domaine public, pour le mobilier implanté sur le domaine communal.

Pour l'implantation de l'abribus, la redevance sera de cent euros par an. Son montant sera reporté d'une année sur l'autre pendant 13 ans et sera exigible dans un délai d'un mois à compter de la date anniversaire de début d'exécution des prestations.

- délibération N° 30-2017-

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, pour l'instauration de cette redevance.

7- Horaires d'ouverture de la mairie

La mairie sera désormais ouverte une demi-journée supplémentaire, ainsi les nouvelles amplitudes horaires d'ouverture au public sont :

Sans changement :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Les Modifications :

Ouverture supplémentaire Le jeudi après midi de 13h30 à 18h et

Ouverture LE MATIN Le vendredi de 8h30 à 12h au lieu de l'après midi précédemment

- délibération N° 31-2017-

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, pour la modification des horaires d'ouverture de la Mairie.

8- Convention SDEM50

Le SDEM 50 (Syndicat Départemental d'Energie de la Manche) a modifié ses statuts suite à l'extension du périmètre d'intervention consécutif à l'adhésion de la commune de Torigny-les Villes.

Je vous propose donc d'approuver la modification des statuts proposée par le Syndicat et d'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50.

- délibération N° 32-2017-

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, pour la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et d'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

9- Questions diverses

Néant

	NOM	Prénom	SIGNATURE
1	LAURENCE	Jean-Yves	
2	MAUDUIT	Patrick	
3	TALVAST	André	
4	DUCHEMIN	Gilbert	
5	LE BAS	Isabelle	
6	REY-DORENE	Danielle	
7	LEGOURD'HIER	Catherine	
8	BEUVE	Nicole	
9	LEBOURGEOIS	Alain	
10	STCHEPINSKY	Catherine	
11	HENNEQUIN	Patrick	Absent Donne pouvoir à J.-Y. LAURENCE
12	BIDOT	Ludivine	
13	LARSONNEUR	Nathalie	
14	LEGROS	Sylvain	
15	DAMOVILLE	Stéphane	